

FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR UN TRAMWAY À QUÉBEC

Le RTC fait sa demande malgré l'opposition de la mairesse

Claude Vaillancourt

cvaillancourt@lesoleil.com

Le RTC n'a pas eu à attendre la permission de la mairesse, Andrée Boucher, pour réclamer au ministère des Transports du Québec le financement d'une étude d'avant-projet pour la mise en place d'un tramway à Québec. Son prédécesseur, Jean-Paul L'Allier, avait donné son aval à la démarche le 2 mai 2005.

Alors que M^{me} Boucher et son exécutif sont à couteaux tirés avec le Renouveau municipal de Québec sur l'à-propos de demander à Transports Québec le paiement des 8 millions \$ que devrait coûter l'étude, le RTC les a doublés rapidement en formulant sa demande jeudi dernier, au lendemain de la réunion des

membres du conseil d'administration de l'organisation.

« Que voulez-vous, a rétorqué la mairesse. Le RTC a le droit d'envoyer ses résolutions comme nous, nous avons le droit de ne pas être d'accord. On pense que ça ne coûterait pas un milliard pour acheter les autobus qui nous manquent pour mieux desservir l'ensemble des quartiers. Mais je n'ai pas été capable d'être représentée par quelqu'un de mon choix (à la présidence du RTC). Le RMQ a pris tous les postes avec 30% du vote.

« On a appris, vendredi, en lisant *Le Soleil*, que M^{me} Boucher était contre », soutient le directeur des communications du RTC, Claude Lévesque. « Mais c'est quand même elle qui détient les clés du coffre-fort », prend-il bien soin de préciser.

Selon ce dernier, la démarche de demande de subvention était inscrite dans le Plan stratégique de déve-

loppement des services 2005-2014 que le conseil municipal de Québec a adopté le 2 mai 2005, alors qu'il était encore dirigé par le maire Jean-Paul L'Allier.

La résolution, adoptée la semaine dernière par le RTC, spécifie d'ailleurs que « le RTC a déposé, le 31 mars 2005... un Plan stratégique de développement des services 2005-2014, qui a été approuvé par la Ville de Québec, le 2 mai 2005, par la résolution CV-2005-0458, et par la Communauté métropolitaine de Québec, le 16 juin 2005, par la résolution C-2005-57 ».

« Cette étude figurait dans l'échéancier alors soumis et nous tenons la route », ajoute M. Lévesque.

Le directeur des communications prend aussi très au sérieux la prise de position de la mairesse de Québec à ce sujet. « La Ville finance 67% du budget du RTC et, à ce titre, c'est

M^{me} Boucher qui détient la clef du coffre-fort. »

De son côté, le regroupement des utilisateurs et utilisatrices des transports collectifs et alternatifs, Accès transports viables, a indiqué hier qu'il « ne comprend pas la position de la mairesse de Québec sur le tramway ».

« Elle semble acquise au tramway... et elle dit pourtant non au financement » de l'étude par le gouvernement, déplore son directeur, Christian Savard.

« Personne à Montréal, à Gatineau ou à Longueuil n'aurait rejeté cette opportunité de faire avancer le projet et de développer la région », affirme M. Savard.

L'organisme rappelle que le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif prévoit que le ministère des Transports défraie à 100% les études pour les modes lourds (tramway, métro ou train de banlieue), contre 50% pour les autobus et 75% pour les voies réservées et les garages.